

Sommaire des primes 2024

Primes par période de paie (26 paies / année)

Catégorie : Architectes occasionnels
Assureurs : Desjardins Assurances et SSQ Assurance (DMA seulement)

Régime de base

Partage des coûts 65 % Ville - 35 % employés, peu importe la protection individuelle, familiale ou l'exemption pour les soins de santé et dentaires. La prime payée par l'employé est déterminée comme suit :

Protection individuelle : Salaire annuel _____ x 0,0563 / 1 000 + 25,34 \$ = _____ \$
Protection familiale : Salaire annuel _____ x 0,0563 / 1 000 + 68,13 \$ = _____ \$
Exemption : Salaire annuel _____ x 0,0563 / 1 000 = _____ \$

Régime facultatif (prime payée par l'employé)

Catégorie d'âge	ASSURANCE VIE				* DÉCÈS ET MUTILATION ACCIDENTELS
	« HOMME »		« FEMME »		
	\$ pour vous	\$ pour vos personnes à charge	\$ pour vous	\$ pour vos personnes à charge	
	Prime / tranche de 10 000 \$	Prime / tranche de 5 000 \$ et 2 500 \$	Prime / tranche de 10 000 \$	Prime / tranche de 5 000 \$ et 2 500 \$	
Moins de 30 ans	0,30 \$	0,24 \$	0,18 \$	0,33 \$	0,07 \$
30 à 34 ans	0,30 \$	0,29 \$	0,25 \$	0,33 \$	0,07 \$
35 à 39 ans	0,38 \$	0,33 \$	0,31 \$	0,35 \$	0,07 \$
40 à 44 ans	0,68 \$	0,40 \$	0,45 \$	0,51 \$	0,07 \$
45 à 49 ans	1,13 \$	0,51 \$	0,65 \$	0,76 \$	0,07 \$
50 à 54 ans	1,85 \$	0,75 \$	1,04 \$	1,15 \$	0,07 \$
55 à 59 ans	3,42 \$	1,13 \$	1,88 \$	1,86 \$	0,07 \$
60 à 64 ans	5,48 \$	1,72 \$	2,92 \$	3,07 \$	0,07 \$
65 à 69 ans	8,85 \$	2,59 \$	4,88 \$	4,38 \$	0,07 \$
70 à 74 ans	13,91 \$	4,55 \$	8,49 \$	7,02 \$	0,07 \$

* Vous devez être couvert par l'assurance vie facultative pour avoir droit à la protection DMA facultative.

Note : Les primes à payer incluent la taxe de 9 %